Carnage évité !

RIOM, le 29 septembre 2025

Le mardi 23 octobre, nous avons certainement évité un carnage ou tout au moins une prise d'otage !
Ce jour-là, la police amène au greffe le détenu V. dont le juge a demandé la suspension d'aménagement de peine pour le réintégrer au CP.

Ce personnage se montre très insistant pour récupérer son briquet dans son sac.

Le collègue lui rétorque qu'il lui sera donné après la fouille de ses effets et heureusement !!!

Ce dernier découvre une arme à feu avec 6 balles dans le barillet, rien que ça !

La police, encore présente, fut forte surprise ; s'est occupée de décharger l'arme sur place et est repartie avec.

À noter que ce détenu a été condamné, entre autres, pour vol avec arme et est sous le coup d'une interdiction de détenir une arme pour 5 ans.

Sans le professionnalisme de notre collègue, que se serait-il passé ?

Comment cette arme a-t-elle pu arriver dans notre établissement ?

Pourquoi le niveau d'escorte de cet individu n'est que de 1 ?

Quid du débat contradictoire du 02 octobre pour lui ?

L'UFAP UNSa Justice demande à la Direction de communiquer sur cet « incident » (dont très peu d'agents sont avertis) et les mesures prises afin d'éviter une réitération.

L'UFAP UNSa Justice demande à ce que la lumière soit faite sur la façon dont cette arme a pu arriver jusqu'à l'intérieur de l'établissement.

L'UFAP UNSa Justice demande à la Direction de changer le niveau d'escorte rapidement de cet individu.

L'UFAP UNSa Justice tient à féliciter le collègue pour son professionnalisme et son sang froid. Nous demandons,à minima, une lettre de félicitation !

Le bureau local Ufap Unsa Justice du CP Riom
REBOUR Gérald
Tél: 04 63 85 80 59